

Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR) dans les Provinces  
du Bas-Congo, Bandundu, Kasai-Occidental, Kasai-Oriental et Katanga

N° du Projet : P-CD-ABO-001

N° du Don BAD : 2100 1550 21418

PADIR DANS L'EX. PROVINCE DE BANDUNDU

**IMPRESA SERVIZI COORDINATI (ISCO)****ISCO****PROCÈS-VERBAL DE VALIDATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES OFFRES  
RELATIVES AU TRAVAUX DE REHABILITATION DES PISTES RURALES ET DES  
OUVRAGES D'ARTS. LOT5: TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISTE  
RURALE SUR L'AXE ROUTIER POSTE KIBONGO-FUMUNKZOKO-NKTO-ETO-  
NIADI-KARA, DU PK14+000 AU PK28+000, DANS LE TERRITOIRE DE BULUNGU,  
DANS L'EX. PROVINCE DE BANDUNDU**

L'an deux mille seize, le **neuvième jour du mois de juillet**, nous, membres de la Commission de marchés, reconnaissons avoir procédé à l'examen du rapport de la Commission d'analyse relatif au dossier rappelé en exergue. La séance a eu lieu dans le bureau de ISCO.

**1. COMPOSITION DE LA COMMISSION**

Etaient présents :

M. Joseph MUDINGAYI TSHITOKO, Directeur du Projet ISCO/PADIR/BAD, Président  
M. Blaise KAMBETSHI MASHINY, Chargé des Infrastructures de ISCO/PADIR/BAD, Membre  
M. Pascal TABALA FATAKI Chef d'Antenne PADIR /BANDUNDU, Membre

Pour la commission d'analyse :

Jules GILWANDJI

Chargé des Travaux/ISCO

Président

**2. DEROULEMENT DE LA REUNION****2.1. Exposé du motif**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR) qui a recruté **ISCO S.C.** en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, il est prévu les travaux de réhabilitation des pistes rurales et construction des ouvrages d'arts dans l'Ex province du Bandundu à travers l'avis d'appel d'offres AAON N° 002/ISCO-PADIR/PM/04/2016 qui a été publié en date du 27 avril 2016 dans quatre organes de presse locaux à large diffusion (Le Potentiel, La Prospérité et La Référence Plus), dans media Congo et dans le site de l'ARMP. Le marché a été scindé en 12 Lots distincts dont :

90

9

α

Lot1 : Travaux de la réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK00+000 au PK20+000(20Km) ;

Lot2 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK20+000 au PK40+000(20Km) ;

Lot3 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK40+000 au PK60+500(20,50Km) ;

Lot4 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Poste Kibongo-FumunkZoko-Eto-Niadi-Kara (Territoire de Bulungu) du PK00+000 au PK14+000(14Km) ;

Lot5 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Poste Kibongo-FumunkZoko-Eto-Niadi-Kara (Territoire de Bulungu) du PK14+000 au PK28+000(14Km) ;

Lot6 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier RN1617-Ingeti-MC Banda (Territoire de Idiofa) du PK0+000 au PK13+500(13,50Km) ;

Lot7 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier RN1617-Ingeti-MC Banda (Territoire de Idiofa) du PK13+500 au PK35+000(21,50Km) ;

Lot8 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK0+000 au PK20+000(20Km) ;

Lot9 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK20+000 au PK40+000(20Km) ;

Lot10 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK40+000 au PK60+000(20Km) ;

Lot11: Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK60+000 au PK80+000(20Km) ;

Lot12 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK100+000 au PK100+600(26Km) ;

La commission des marchés de ce jour a statué sur le rapport d'évaluation des offres relatives au Lot5 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Poste Kibongo-FumunkZoko-Eto-Niadi-Kara (Territoire de Bulungu) du PK14+000 au PK28+000(14Km) ;

**L'Entreprises ayant déposé leurs offres**

N°	ENTREPRISES
1	CABI CONSTRUCT
2	SGBTP
3	GRAET
4	GCK SARL
5	ADEAPAB
6	HOSANNA(HECS)
7	ATDCO
8	AVC CONSTRUCT
9	COPIREC

## 2.2. Les résultats de l'évaluation des offres

La commission note que, lors de l'examen préliminaire des offres, la sous-commission d'analyse a arrêté les offres rejetées dans le tableau ci-dessous :

ENTREPRISES	RAISONS DE REJET
AVC CONSTRUCT	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Agreement de TPI non valide, expiré depuis 22 avril 2016</li> <li>-Attestation de régularité de INSS a expiré et non valide,</li> <li>-Les CV joints à l'offre montrent l'insuffisance du personnel clé en HIMO</li> <li>-Le Planning d'exécution des travaux non joint à l'offre</li> <li>-Pas d'expériences antérieures dans les travaux similaires en qualité d'entrepreneur</li> <li>-Les procès verbaux des réceptions des travaux n'ont pas d'entête ou signatures</li> <li>-Le matériels à mobiliser pour les 21,50 ne sont pas suffisants pour les travaux</li> </ul>
COPIREC	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pas d'expériences antérieures dans les travaux similaires en qualité d'entrepreneur</li> <li>-Les procès verbaux des réceptions des travaux n'ont pas d'entête ou signature</li> <li>-Le matériels à mobiliser pour les 21,50 ne sont pas suffisants pour les travaux</li> </ul>

Les offres jugées conformes pour l'essentiel après l'examen préliminaire sont les suivantes :

- ✓ CABI CONSTRUCT
- ✓ SGBTP
- ✓ GRAET SARL
- ✓ GECK SARL
- ✓ ADEAPAB
- ✓ ATDCO

Après vérification des erreurs arithmétiques le classement se présente comme suit :

	Soumissionnaire	Prix de l'offre lu publiquement		Erreur de calcul	Rabais en %	Prix de l'offre corrigé/avec rabais
		Monnaie	Montant			
1 <sup>ER</sup>	CABI CONSTRUCT	USD	125 197,66	-16 522,00	0,00	108 675,66
2 <sup>eme</sup>	HECS(HOSANNA)	USD	158 696,04	-43 596,70	5%	109 344,37

3 <sup>eme</sup>	GCK SARL	USD	112122,33	-0.33	0,00	112 122,00
4 <sup>eme</sup>	ATDCO	USD	139 608,35	-5 605,00	4%	128 643,22
5 <sup>eme</sup>	ADEAPAB	USD	132 915,36	0,00	0,00	132 915,36
6 <sup>eme</sup>	SGBTB	USD	157 944,49	+5 400,00	0,00	163 344,49
7 <sup>eme</sup>	GRAET SARL	USD	170 963,93	-0,20	0,00	170 963,73

A la suite de l'examen détaillé, les résultats suivants ont été obtenus :

a) Soumissionnaire	f) Prix total de l'offre en USD
CABI CONSTRUCT	108 675,66

Après soumission de l'Entreprise aux critères de qualification, il s'en sorti que l'Entreprise **GRUPE LAGRACE** a été jugée qualifiée pour l'exécution de ce contrat.

#### **2.4 Avis et considérations**

A l'issu de l'examen du rapport de la Commission d'analyse, les membres de la Commission de marchés ont validé le rapport.

### **3. DECISION DE LA COMMISSION DE MARCHES**

Après délibérations, la Commission des marchés recommande à la Direction du Projet d'attribuer les travaux de réhabilitation des pistes rurales et ouvrages d'arts dans l'ex province du Bandundu **Lot5 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Poste Kibongo-FumunkZoko-Nkoto-Eto-Niadi-Kara (Territoire de Bulungu) du PK14+000 au PK28+000(14 Km) ; à l'Entreprise CABI CONSTRUCT pour un montant de 108 675,66 USD (cent et huit mille six cent septante cinq dollars américains virgule soixante six cents).**

Fait à Kikwit, le 09 juillet 2016

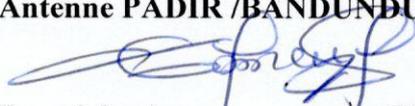
**M. Joseph MUDINGAYI TSHITOKO, Directeur du Projet ISCO/PADIR/BAD, Président**



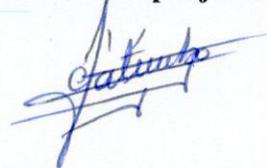
**M. Blaise KAMBETSHI MASHINY, Chargé des Infrastructures de ISCO/RDC, Membre**



**M. Pascal TABALA FATAKI Chef d'Antenne PADIR /BANDUNDU, Membre**



**M. Jules GILWANDJI KATEMBO, Chargé des travaux au projet ISCO-PADIR, secrétaire**



2